

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 octobre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Gérard FRANÇOIS, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mmes Virginie BURTIN, Edith BAGARD, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Christian FLAVENOT, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Bruno MINUTIELLO (*pouvoir à Mme Michèle WALTER*), Alain VINCENT (*pouvoir à Mme Marie-Lucie HENRY*), Gérald BARDOT, Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Edith BAGARD*), Jean-Christophe AUBERT (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Brigitte FLEURANTIN*), MM. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Jacques LAMBLIN (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Catherine PAILLARD, Martine RELOT, Marie VIROUX (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Vincent VAUTHIER, René KRYZS, Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian GEX*).

ÉTAIENT ABSENTS : Mmes Anne-Marie di MARINO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Grégory GRANDJEAN, Jean-Luc LEFEUVRE, Christian TISSOUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 2 NOVEMBRE 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2017-321 : Administration Générale – Approbation du pacte pour la mise en place du Syndicat mixte de l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

Vingt et une intercommunalités sont concernées par le périmètre de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon. Il est apparu nécessaire pour les élus de sceller un accord politique pour la mise en œuvre d'une solidarité de bassin, principalement autour de la prévention des inondations.

Un pacte politique a donc été élaboré et discuté. Il indique le rôle de ses signataires, les grandes orientations financières et calendaires. A ce titre, il précise clairement que les travaux sur la Meurthe seront dans le cadre d'un Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) 3^{ème} génération.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le pacte pour la mise en place du Syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon (annexé à la présente délibération), en parallèle de l'adhésion au Syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon, sur laquelle le Conseil de Communauté est invité à délibérer.

Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à la majorité (contre MM. Bernard MICLO, Fernand PHILIPPE, Jacques DEWAELE, François MEYER, Jacques PISTER, Mme Caroline GEORGÉ ; abstention M. Hervé BERTRAND),

- Approuve le pacte pour la mise en place du Syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon,
- Autorise le Président à signer le pacte annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Baccarat le 26 octobre 2017.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20171026-2017-321-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2017